





2e Conseil Interministériel du Tourisme

ARTICLE

Le premier Ministre a réuni ce matin le 2e Conseil Interministériel du Tourisme et a annoncé, cet après-midi en Savoie, une série de mesures destinées à assurer le succès touristique de nos territoires.

Le Gouvernement, qui a fait du tourisme une priorité de son action, a convoqué pour la 2^e fois le Conseil interministériel du tourisme (CIT), présidé par le Premier ministre et réunissant les ministres concernés, les élus et les professionnels du secteur autour d'une feuille de route définie à l'avance sur 18 mois.

Cette après-midi, à l'occasion de son déplacement en Savoie, le premier Ministre a annoncé des mesures fortes destinées à :

- améliorer la qualité de l'accueil grâce à une mobilisation forte des services publics,
- stimuler la demande adressée à la France, grâce à une politique partenariale publique/privée et une contribution complémentaire pérenne de la part de l'État. Ainsi, grâce à l'engagement substantiel de grands acteurs du tourisme français (collectivités et entreprises privées) aux côtés d'Atout France et à l'apport complémentaire de l'État, Atout France bénéficiera dès 2018 d'une enveloppe de 15 millions d'euros supplémentaires. En ligne de mire l'objectif d'1€ de promotion internationale par touriste accueilli en 2022.
- renforcer l'ingénierie et les financements nécessaires à l'émergence de projets touristiques structurants dans tous les territoires, afin d'assurer le renouvellement continu de l'offre. Pour appuyer les montages de projets touristiques, le dispositif *France Tourisme Ingénierie*, logé à Atout France, associera la Caisse des Dépôts et la future Agence nationale des territoires accompagnera les territoires et les porteurs de projets privés. Il se déploiera sur l'accompagnement de 10 projets structurants pour l'offre touristique des territoires et sur l'accompagnement de

territoires en phase d'expérimentation.

Pour porter ces deux politiques, la place d'**Atout France sera confortée comme « maison commune » des acteurs du tourisme** – État, collectivités territoriales et entreprises privées – mais transformée pour porter, sur les deux jambes de la promotion et de l'ingénierie, une « Équipe France » du tourisme qui assure le succès des territoires.

Les objectifs du Gouvernement sont clairs : créer un cadre favorable et équitable pour tous les professionnels du tourisme, améliorer la qualité des services publics et leur contribution à une offre touristique de qualité, accélérer la modernisation continue des infrastructures touristiques, capter une part substantielle de la croissance mondiale du secteur touristique.

Pour en savoir plus : Retrouvez ci-après le dossier de presse « 2e Conseil Interministériel du Tourisme »